



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 19 février 2025

Monsieur Pierre THIERCEAULT
Monsieur Sylvain BARET
Madame Guénaëlle GUEGAN

Transmission électronique : canalisation-vermilion@mail.registre-numerique.fr

Objet : enquête publique préalable à la D.U.P. des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides «Parentis-Ambès», «Guagnot-Berganton» et «Lugos-Sillac»

Dossier : <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion/documents>

Madame, Messieurs les membres de la Commission d'enquête

Nous avons pris connaissance du dossier, ce qui nous amène à faire plusieurs observations :

1 – Apparemment il y a eu peu d'information du public sur les tracés qui sont projetés. Vu le peu de contributions sur le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/canalisation-vermilion> la SEPANSO craint que divers propriétaires ne découvrent la DUP, qui concerne leur propriété, que celle-ci aurait été signée.

2 – Il aurait sans doute été judicieux d'organiser deux réunions publiques, l'une dans les Landes et l'autre en Gironde.

3 – La question de la sûreté des installations et de la protection de l'environnement nous a toujours intéressée. Nous avons en mémoire les actes administratifs suivants non mentionnés dans le dossier (sauf erreur de notre part) :

- Arrêté DCPAT-BDLIT n°2022 - prolongeant de 5 ans l'autorisation de forer au plus 15 puits de développement sur la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Parentis accordée à la société VERMILION REP
- Arrêté Préfectoral en date du 11 avril 2023 (DDTM- 40-2023-04-11-00003- au bénéfice de la société VERMILION REP SAS concernant la restauration de l'intégrité ou de fermeture définitive de certains puits en sommeil et de renforcer le plan de surveillance et de maintenance de l'ensemble des puits en sommeil, pour l'exploitation des travaux miniers sur les concessions d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Les Arbusiers, Cazaux, Courbey, Lavergne, Les Pins, Lugos, Les Mimosas, Tamaris en Gironde et de Lucats-Cabeil, Mothes et Parentis dans les Landes (page 70 à 74 du R.A.A. du département des Landes)

4 - Actuellement la société Vermilion redemande une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Sauf erreur de notre part Vermilion avait obtenu une DUP en 2012, valable 5 ans. Le dossier n'éclaire pas cette zone d'ombre. Pourquoi cette nouvelle demande ?

5 – La SEPANSO constate que peu de personnes semblent s'être intéressées à cette enquête. On peut penser que nos concitoyens qui ont l'habitude de trouver un « résumé non technique » ont peut-être été troublés de trouver seulement une « notice explicative » de 10 pages.

(DUP_Annexe_1_Notice_explicative).

Ce document qualifié d'annexe contient des informations importantes, mais celles-ci n'arrivent qu'après la litaneie de l'historique de l'exploitation du gisement.

- La DUP est indispensable pour obtenir l'expropriation en cas de refus du propriétaire d'accorder un droit de passage

Il aurait été intéressant de savoir quelles démarches la Société Vermilion a entreprises auprès des propriétaires lorsqu'elle a finalisé les tracés envisagés pour placer les nouvelles canalisations.

- La DUP est également indispensable pour valider la poursuite de l'autorisation d'exploiter les canalisations existantes (arrêté de servitude au titre de l'article L.153-3 du code minier)

La SEPANSO estime que la Société Vermilion aurait dû présenter un état des lieux.

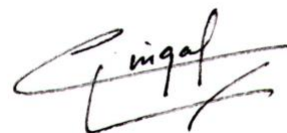
6 – La Société Vermilion, qui ne prétend pas exploiter au-delà de 2040, indique des dates d'expiration en 2041, 2045 et même 2054. La SEPANSO estime que la situation réglementaire mérite d'être claire : dans la mesure où la France a décidé de mettre fin à l'exploitation d'hydrocarbures en 2024, une DUP ne devrait pas être accordée au-delà de 2040.

7 – La SEPANSO regrette que la Société Vermilion qui possède une expérience en matière de canalisation n'expose pas que les nouvelles seront conformes aux meilleures techniques disponibles. Face aux divers défis posés par les oléoducs, le développement de meilleures pratiques de gestion des risques est crucial. Cela impose l'utilisation de technologies de détection de fuites au niveau des pompes, mais aussi au niveau des canalisations entre deux pompes. La SEPANSO aurait aimé avoir l'assurance la Société Vermilion peut effectivement maîtriser tous les risques environnementaux. Pourquoi le dossier ne fournit-il pas ces informations susceptibles de rassurer les citoyens et leurs associations ?

8 – La SEPANSO s'étonne de ne trouver aucune information sur l'impact des travaux sur la biodiversité dans les zones naturelles, agricoles et forestières. Est-ce que cela signifie que la Société Vermilion, si elle obtient la DUP sollicitée, devra présenter une ou des études impacts sur les multiples tracés fournis sous formes d'annexes ?

9 – Enfin permettez-nous de poser la question fondamentale : Quelle sera la fin de vie des canalisations ? Est-ce que la Société Vermilion s'engage à les recycler et à remettre en état les tracés perturbés par la mise en place de ses canalisations ?

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53

Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>